

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC474

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 24, insérer l'article suivant:

« Chapitre ...

« L'établissement de la confiance dans l'école par le respect dû à tous les élèves

« Article ...

« Dans un délai de trois mois à l'issue de la promulgation de la présente loi, le gouvernement remet au Parlement un rapport concernant les difficultés d'apprentissage des élèves allophones dans les départements et territoires d'Outre-Mer.

« Ce rapport vise notamment à élaborer des solutions via le bilinguisme et l'introduction éventuelle de modules de formation des enseignants à l'apprentissage dans langue vernaculaire du territoire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les études sur la co-existence de deux langues sur des territoires ayant connu de forts rapports de domination tels que la Colonisation nous indiquent que la diglossie est un des phénomènes les plus impliqués dans le développement de l'illettrisme.

Comme l'écrivent Henri BOYER et Caroline NATALI (<https://www.cairn.info/revue-ela-2006-3-page-333.htm>) "Ce qui domine à l'école ce sont les produits linguistiques de la classe dominante : l'introduction du guarani à l'école démocratique a donc forcément une rentabilité sociale, économique et politique. Dans le cas du Paraguay, le diagnostic éducatif qui préside à l'élaboration du Plan d'Éducation Bilingue (PEB) met en évidence un haut pourcentage d'absentéisme dans les écoles, de désertion scolaire et d'analphabétisme estimé à 65 % (analphabétisme et illettrisme).

C'est dire si l'éducation dispensée jusque-là en langue espagnole ne permettait pas aux monolingues guarani de réussir à l'école".

En Outre-Mer, la population étant majoritairement allophone, nous assistons à ce même phénomène de diglossie. Il est donc nécessaire de penser à l'introduction de l'enseignement EN créole et pas seulement DU créole de façon optionnelle.

En effet, dans un document publié par le Délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale, on apprend que « En 2014, 19,2 % des jeunes ultramarins sont considérés en situation d'illettrisme, contre 3,5 % en métropole (moyenne globale : 4,1 %), soit 80 089 jeunes dont 14 913 en Outre-mer. Au-delà de la catégorie de l'illettrisme au sens strict, qui correspond aux niveaux 1 et 2 de la typologie des lecteurs dans les tests dispensés lors de la JDC, la proportion de jeunes ultramarins connaissant des « difficultés de lecture » est particulièrement importante. Ainsi, en 2014, 35,7 % des jeunes ultramarins étaient considérés comme connaissant des difficultés de lecture, contre 7,9 % en métropole, la moyenne nationale s'établissant à 9,6 %. » Ces écarts sont particulièrement importants et intolérables. Il serait donc opportun de pouvoir évaluer la pertinence de démarches similaires au sein de l'Education Nationale en Outre-Mer pour pouvoir sortir une grande partie de la population de l'illettrisme.